



GT DU 14 OCTOBRE 2026

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : MOBILITÉ

Depuis plus de 10 jours, les lycéen·nes et étudiant·es se mobilisent massivement partout en France pour défendre leur avenir. Après les plus de 500 000 manifestants du 6 octobre, les mobilisations des 8 et 13 octobre confirment leur haut niveau d'engagement et leur détermination à ce qu'aboutissent leurs revendications !

La CGT est aux côtés des lycéen·nes et des étudiant·es et restera mobilisée avec elles et eux jusqu'à satisfaction de leurs revendications !

Leurs revendications très claires (plus de moyens pour étudier, des locaux rénovés, des professeurs en nombre suffisant et des perspectives d'avenir professionnel) pourraient très bien être mises en parallèle avec ce qui se passe à la DGFIP et les revendications que nous portons : plus de moyens pour travailler correctement, des locaux rénovés et permettant de travailler correctement au vu des problèmes climatiques récurrents, des recrutements de collègues fonctionnaires pour pouvoir accomplir nos tâches et un déroulement de carrière linéaire permettant un doublement de l'indice entre le début et la fin de carrière.

Nous sommes réunis ce jour pour discuter des lignes directrices de gestion mobilité des personnels A, B et C, règles établies par la loi de transformation fonction publique, règles que la CGT combat depuis sa mise en place, car elles n'ont apporté que de l'arbitraire et de l'opacité.

Les LDG vantaient la transparence, dans les faits si elles n'existaient déjà plus en local avec la non communication des postes vacants par direction, c'est désormais aussi le cas en national avec la mise en place du nouveau référentiel MAGERFIP. Un jeu d'écriture a fait disparaître sur le papier les vacances d'emploi mais la réalité des services est tout autre.

Au titre des mouvements de mutation 2026, vous portez un taux de satisfaction de 69 %, mais sur quels vœux porte-t-il ? Tous les vœux, uniquement le 1er vœu ? C'est ce chiffre qui serait intéressant de connaître, car obtenir son 10ème ou obtenir le 1er n'a pas la même valeur, d'autant plus avec les demandes de mutations au département.

Vous réformez la mobilité géographique pour les agents de catégorie C promus en catégorie B par voie de liste d'aptitude ou de réussite au concours spécial afin de lever des freins à la promotion. La mesure mise en place en 2027 permettra aux agents admis au CIS ou inscrits sur la LA de C en B de participer à 3 mouvements nationaux de mutations et de 1ères affectations successifs.

Si la CGT est plutôt favorable à cette mesure, des questions se posent : avez-vous anticipé les possibilités de problèmes d'enjambement entre les mouvements de N, N+1 et N+2 ?, avez-vous prévu la gestion des effectifs qui impacteront le mouvement des C titulaires et stagiaires ?

Le critère CIS/LA perdurera-t-il pendant ces 3 ans sur la direction d'origine, même en cas de mutation en tant qu'agent C de l'agent ?

👉 Concernant l'expérimentation des concours nationaux à affectation locale, nous y étions opposé et ce premier bilan nous donne raison. En effet, la Direction des Hauts de Seine présente un sur-effectif à + 6,5 %, ce qui va bloquer le mouvement pour les CIS ou LA dès l'année prochaine.

Nous vous demandons donc la suspension de l'arrêté d'ouverture au concours B 2027, ou d'en réduire fortement les places offertes.

👉 Concernant les affectations dans les DOM, nous dénonçons l'indigence des retours avec la priorité CIMM, 25 % pour les 3 corps C, B et A, et encore pire pour les C avec un taux de 14 % ! Il reste 476 agents en attente, c'est inqualifiable !

La CGT Finances Publiques revendique que le droit au retour pour ces collègues ne peut être contingenté et doit être de plein droit, même en surnombre.

👉 Concernant la mise en œuvre du recrutement au choix, la CGT Finances Publiques y est toujours opposé. Celui-ci laisse en effet un pouvoir discrétionnaire exorbitant aux directeurs locaux et nationaux, qui ont ainsi tout loisir de faire leur « marché » et de choisir ou non les collègues.

À lire votre fiche sur le retex, vous n'êtes pas loin de partager nos revendications. En effet vous écrivez que « divers acteurs de la DGFIP », en fait tous les acteurs à tous les niveaux, vous ont fait part de réserves. Vous choisissez donc de ne pas généraliser ces recrutements au choix bien que dans votre annexe vous indiquez que pour les responsables RH-PPR cela permet une meilleure adéquation entre le poste offert et le candidat retenu. Ce sont les seuls à y trouver des avantages, nous le disons, affectation au choix, un processus inique et injuste : quand loyauté se résume à fayoter.

La CGT Finances Publiques vous demande donc d'abandonner cette affectation au choix pour les A.

La CGT Finances Publiques demande un retour des CAP de mobilité, seules garantes du droit des agents, adossées à des affectations les plus fines possible dès le mouvement national, en précisant les vœux.

La CGT rappelle son souhait de voir réintégrer les mouvements des stagiaires aux mouvements de mutation des titulaires.

Nous vous demandons l'abandon des postes au choix pour les agents prioritaires des directions Hors-métropole.

Enfin, nous espérons que la campagne de mutation se déroulera dans de bonnes conditions en évitant les fêtes de fin d'année.